

Concours « Un des Meilleurs Apprentis Bouchers de France » 2023



Réf : B73 Stage offert : préparation au concours MAF

Thème

Tous les ans la profession organise le concours Un des Meilleurs Apprentis Bouchers de France. Nous n'ignorons pas que vous êtes nombreux à prétendre à ce titre d'excellence et nous vous en félicitons. Pour vous aider à passer les épreuves des sélections régionales et aborder la finale dans les meilleures conditions, l'association Promo jeunes vous propose une formation spécifique sur les techniques de préparation et de présentation des viandes réalisée par l'ENSMV. Encadrés et conseillés par des professionnels, vous pourrez ainsi parfaire vos compétences techniques et mettre en avant votre savoir-faire.

Accueil

À partir de 8 h 30 - Début du stage 10 h 30 - Fin du stage 13 h - ENSMV - 37 boulevard Sault - 75012 PARIS

Dates au choix

- | | | |
|------------------|------------------|------------------|
| - 18/01 au 20/01 | - 13/02 au 15/02 | - 22/02 au 24/02 |
| - 06/03 au 08/03 | - 08/03 au 10/03 | - 11/04 au 13/04 |

Grandes lignes du programme

Exploitation rationnelle des morceaux de coupe

- Travail préliminaire : parage pour défaut d'aspect, séparation ou levée de certaines pièces
- Le désossage
- Les séparations
- Le parage
- L'épluchage
- L'accrochage des pièces

Décoration des pièces

- La décoration du morceau : accord culinaire
- La décoration autour du morceau : décor rapide, décor raffiné

Préparation des morceaux de détail

- La mise en forme
- Le bardage : réglementation, découpe de barde
- Le ficelage : espacements des bracelets, type de ficelle selon préparation
- Réglementation concernant les paupiettes

Présentation sur socle

- Équilibre de la présentation
- Cohérence de l'ensemble
- La touche finale

Seront également abordées l'organisation, l'hygiène et la sécurité dans le travail des viandes.

Stage préparation MAF : conditions de participation

La formation, entièrement gratuite, est offerte par Promo jeunes.

Sont compris :

- l'hébergement (nuits et repas) à l'ENSMV ;
- les frais de déplacement remboursés lors du stage sur justificatif aller et retour, quel que soit le moyen de transport, **sur la base du tarif SNCF 2^e classe** ;
- une somme forfaitaire de **100 €** au bénéfice de l'entreprise pour compenser le maintien de salaire de l'apprenti lors du stage sous réserve de l'attestation employeur ci-dessous dûment remplie, à joindre au bulletin d'inscription.